

PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 4 MARS 2009

ORDRE DU JOUR

- 00. Communications.
 - a) Démission de Mme Colette VICENTE (Conseillère municipale).
 - 01. - Installation de Mme Martine BESSIN en remplacement de Mme VICENTE.
 - b) Modification de la composition des commissions municipales.
 - 02. Entretien des espaces verts et décorations florales sur le domaine communal.
 - 03. Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) - Modalité de concertation.
 - 04. Débat d'orientation budgétaire 2009.
- Point divers Réponse de M. le Député-maire à Mme TIRONI JOUBERT pour le groupe
question orale « Un Avenir pour Saint-Avold »

La séance est ouverte à 16h05 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, Député-maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 26 février 2009, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : trente-trois

EN EXERCICE : trente-trois

PRESENTS à l'ouverture de la séance : vingt neuf, savoir :

M. WOJCIECHOWSKI, Député-maire,

M. FUNFSCHILLING, M. TLEMSANI, Mme PISTER, M. THIERCY, Mme BOUR-MAS, M. STEINER, Mme AUDIS, Mme STELMASZYK, Adjoint,

M. SPERLING, Mme SBAIZ, Mme BONNABAUD, Mme SCHOESER-KOPP, Mme BECKER, M. STEUER, Mme DALSTEIN, M. BETTI, M. HOCQUET, Mme HALBWACHS, Mme TEPPER, M. KIKULSKI, M. ZIMNY, M. Patrice MAIRE, Mlle BERTRAND, M. BREM, Mme GALLANT, M. BOULANGER, Mme TIRONI JOUBERT, Mme BESSIN, Conseillers municipaux.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : trois, savoir :

M. SCHAMBILL, Adjoint
Mme GORGOL, Conseillère
M. LANG, Conseiller

à
à
à

M. FUNFSCHILLING, Adjoint.
M. STEINER, Adjoint.
M. BOULANGER, Conseiller.

OBSERVATIONS DIVERSES

M. GALLONI, Conseiller, absent, n'ayant pas donné procuration.

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Député-maire.

Remerciements

M. le Député-maire porte à la connaissance du conseil municipal, divers remerciements, ils émanent de :

- Mme FABRE, sociétaire des artistes français et sociétaire de la Nationale des Beaux-Arts pour l'invitation à présenter l'exposition du peintre Gilles FABRE ;

Et pour les subventions accordées de :

- Daniel LETSCHER, président du rugby club naborien ;
- Solange HENRIOT, présidente de la fédération de la Moselle du secours populaire français ;
- Michel LESNIAK, président du mini model club de BENING.

Information

Il indique ensuite, que par courrier en date du 27 janvier 2009, M. l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, nous informe du maintien de l'ensemble des emplois sur notre commune pour la rentrée 2009/2010.

En ce qui concerne le RASED (réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté) il est prévu qu'un poste soit sédentarisé sur FAREBERSVILLER, de ce fait SAINT-AVOLD conserve trois postes sur quatre.

Présentation

Mme BESSIN qui sera installée (lors du point n°1 de cette réunion du conseil municipal) dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de Mme VICENTE, démissionnaire, indique être ravie d'intégrer le conseil municipal et en profite pour se présenter : *« je suis de SAINT-AVOLD, native de SAINT-AVOLD, j'ai vécu pendant une vingtaine d'années à la cité Emile Huchet, puis cinq ans dans le quartier Crusem, vingt ans à la cité Carrière et depuis une dizaine d'années, Route de Porcellette, rue d'Essin comme vous l'avez dit. J'ai trois enfants et je travaille depuis trente et un ans sur la plate forme de CARLING, chez ARKEMA au service transports, j'ai fait de la douane auparavant et les achats pour CDF chimie. ».*

Point divers / question orale

Dans le cadre du point divers/questions orales, il rappelle l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal qui prévoit que « *pour permettre au maire de préparer sa réponse dans de bonnes conditions, le texte de la question devra lui être adressé 3 jours au moins avant une séance du conseil et déposé au cabinet du maire (contre reçu), faute de quoi, le maire aura la faculté de la renvoyer à la séance ultérieure* »... il s'agit évidemment de 3 jours ouvrables.

Il informe cependant et exceptionnellement, qu'il répondra en fin d'ordre du jour à la question qui lui a été adressée par :

Mme TIRONI JOUBERT du groupe « un avenir pour SAINT-AVOLD » réceptionnée en mairie le 2 mars 2009.

Procès-verbaux

En fin de séance, M. le Député-maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant à la rédaction des procès-verbaux des séances :

- du 22 décembre 2008
- du 29 janvier 2009

adressés par courrier le 26 février 2009.

Mme TIRONI JOUBERT intervient et indique « *je souhaite que soit modifié le fait que les personnes de l'opposition ne soient pas là le 29 janvier 2009 sans excuse. Nous étions excusés dans la mesure où de toute façon, par voie de presse, nous avons dit explicitement « nous ne siégerons pas au Conseil municipal parce que c'est un jour de mobilisation et que nous serons aux côtés des travailleurs. Notre absence était excusée et justifiée* ».

M. le Député-maire ne souhaite pas prendre en considération cette excuse qu'il juge non valable.

Par ailleurs, en ce qui concerne le PS2 « Déplacement à MACHERN en SAXE », à la page 22 du procès-verbal du 29 janvier 2009, Mme TIRONI JOUBERT s'étonne de voir qu'un agent municipal ait été déferé pour deux jours, un samedi et un dimanche, pour emmener Mme Josiane BECKER et M. Raymond SPERLING à MACHERN. Selon elle, M. SPERLING a le permis de conduire et Mme BECKER aussi. Elle s'interroge alors sur les raisons qui ont motivées cet accompagnement.

Elle indique « *pourquoi a-t-on payé un policier municipal pour aller à MACHERN, ville qui est jumelée également avec la ville de MACHEREN (57) et l'association « sans frontières » (pour preuve vous avez été pris en photo lors de l'assemblée générale de cette association) et donc c'est cette association qui est jumelée avec MACHERN, ce n'est pas la ville de SAINT-AVOLD ! Je ne comprends pas pourquoi la ville de SAINT-AVOLD a payé un policier municipal pour amener M. SPERLING et Mme BECKER à MACHERN ! Je ferai savoir à la population naborienne, qu'en période de restriction budgétaire et de crise, au moment ou justement on essaye de réduire le budget, qu'il y a quand même, 2 élus qui vont à MACHERN avec un policier municipal, qui a été nourrit, les frais d'essence, le véhicule, le temps de travail etc...* ».

M. le Député-maire s'insurge contre les propos de Mme TIRONI JOUBERT et lui indique qu'elle est libre d'avoir sa propre opinion sur le sujet, quant aux procès-verbaux des séances des 22 décembre 2008 et 29 janvier 2009, il indique qu'ils seront remis pour signature aux élus lors de la prochaine séance du conseil municipal.

M. SPERLING précise que le déplacement à MACHERN, à proximité de LEIPZIG, s'est effectué suite à l'invitation du maire de la commune de MACHERN et du président de l'Association pour le développement économique de MACHERN et des environs. Par conséquent, les frais de séjour des conseillers de SAINT-AVOLD ont été pris en charge par la commune allemande. Ils ont assisté à la réception de nouvel an (vœux du maire) et participé à des entretiens avec des chefs d'entreprise de la région et des représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de LEIPZIG. M. SPERLING ajoute que les acteurs économiques de cette région ont manifesté le vif souhait de rencontrer leurs homologues de notre secteur. Promesse leur a été faite de transmettre leur demande auprès des acteurs économiques locaux et de préparer une rencontre éventuelle.

Divers

M. le Député-maire rappelle que lors de la mandature précédente il avait sollicité M. MEHL pour ses compétences, à l'occasion d'un conseil municipal en lui confiant entre autre, la lecture d'un point. Il explique avec amertume et regrets, que cette expérience ne s'est pas passée comme il l'avait souhaité. Il confie à l'assemblée avoir souffert de cela et souhaiterait aujourd'hui pouvoir réitérer cette expérience mais en partant cette fois-ci sur une confiance et surtout un respect total. Il indique en effet, que compte tenu de ses compétences, il aimerait pouvoir partager avec lui certains points dans des domaines bien précis.

Mme TIRONI JOUBERT réplique qu'elle a également repensé à ce moment lors du point précédent lorsqu'il était question des commissions et précise que M. MEHL était la personne la plus compétente de son groupe en matière de technologie. Pour ce qui est de l'investissement de M. MEHL aujourd'hui, elle indique que lui seul peut prendre cette décision. Elle ajoute qu'il acceptera peut-être si la démarche est franche et honnête avec une reconnaissance par rapport à son investissement et le travail qu'il fournit. Elle explique que M. MEHL s'est senti désabusé à certains moments et qu'il en a énormément souffert et ajoute que c'est la raison pour laquelle il n'a plus souhaité se représenter sur une liste électorale. Elle confie que M. MEHL est un citoyen qui doit être reconnu et respecté.

1. A) **DEMISSION DE MME COLETTE VICENTE (CONSEILLERE MUNICIPALE),
INSTALLATION DE MME MARTINE BESSIN EN REMPLACEMENT DE
MME VICENTE.**
- B) **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

Exposé de M. le Député-maire.

A) Remplacement de Mme Colette VICENTE, démissionnaire.

Comme je vous l'ai déjà annoncé lors du Conseil municipal du 29 janvier dernier, Mme Colette VICENTE, conseillère municipale, m'a présenté sa démission par courrier daté du 21 janvier 2009, savoir :

.../...

« *Monsieur le Député-maire,*

Je vous informe de ma démission en qualité de Conseillère municipale de la ville et ce à compter du 1er février 2009.

Motif : déménagement.

Veillez croire, Monsieur le Député-maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mme VICENTE. »

Aux termes des dispositions de l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, « *la démission est définitive dès sa réception par le maire* ».

Par ailleurs, l'article L. 270 du code électoral stipule :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Colette VICENTE ayant été élue lors du scrutin du 9 mars 2008 sur la liste « *Un avenir pour Saint-Avold* » c'est donc sur cette liste qu'il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, en vue d'occuper le siège devenu vacant, à savoir Mme Martine BESSIN.

Par conséquent, l'assemblée est invitée :

- à faire référence au procès-verbal de l'installation du Conseil municipal du 14 mars 2008 ;
- à constater que le siège précédemment occupé par Mme Colette VICENTE est vacant ;
- à constater que le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « *Un avenir pour Saint-Avold* » est Mme Martine BESSIN.

Ceci étant exposé et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que Mme Martine BESSIN est installée dans ses fonctions de Conseillère municipale de la ville de Saint-Avold et que l'ordre du tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence.

B) Modification des commissions municipales.

Par délibération du 3 avril 2008, point n°2, le Conseil municipal a formé ses commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Des modifications sont intervenues depuis, suite à la démission de Mlle BENRABAH et lors du Conseil municipal du 22 décembre dernier, point PS1.

Il convient aujourd'hui,

- suite à la démission de Mme Colette VICENTE ;
- suite à une nouvelle répartition des membres du groupe « Un avenir pour SAINT-AVOLD », proposée par Mme TIRONI JOUBERT, par courrier daté du 6 février 2009 ;
- et pour une meilleure organisation du groupe majoritaire,

d'apporter des modifications au sein des commissions suivant le tableau récapitulatif en annexe.

Pour ce qui concerne la commission d'appel d'offres, il y a lieu de rappeler, conformément à l'article 22 alinéa III du code des marchés publics, (cf point n°3 du Conseil municipal du 3 avril 2008) qu'il n'est pas pourvu au remplacement de Mme Colette VICENTE, membre suppléant, démissionnaire.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

2. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DECORATIONS FLORALES SUR LE DOMAINE COMMUNAL.

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Les marchés en cours confiés par lots aux entreprises Jardinerie Lehnhard, Jardins de l'Est, Centre d'Aide par le Travail, Saint-Nabor Services et Verts Paysages arrivant à terme le 15 mars 2009, la Commune a lancé le 20 novembre 2008 un appel d'offres ouvert européen.

10 entreprises nous ont fait parvenir leurs offres à la date du 5 janvier 2009. La Commission d'appel d'offres réunie les 8 et 15 janvier 2009 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

- Lot 1 « Espaces verts Carrière » : Saint-Nabor Services - 78 rue des Généraux Altmayer 57500 SAINT-AVOLD, pour un montant de 39 186,39 €TTC ;
- Lot 2 « Espaces verts Wenheck » : Saint-Nabor Services - 78 rue des Généraux Altmayer 57500 SAINT-AVOLD, pour un montant de 27 594,65 €TTC ;
- Lot 3 « Espaces verts Centre Ville » : Jardins de l'Est – 2 rue de Schoeneck 57602 FORBACH pour un montant de 145 912,00 €TTC ;
- Lot 4 « Espaces verts Jeanne d'Arc et Nécropole » : Vert-Paysages et Aménagements S.A. - rue des Ferblantiers à 57070 METZ pour un montant de 17 148,34 €TTC ;

- Lot 5 « Espaces verts Huchet et Tyrol » : Saint-Nabor Services - 78 rue des Généraux Altmayer 57500 SAINT-AVOLD, pour un montant de 15 410,70 €TTC ;
- Lot 6 « Espaces verts Crusem et Langacker » : Vert-Paysages et Aménagements S.A. - rue des Ferblantiers à 57070 METZ pour un montant de 94 447,88 €TTC ;
- Lot 7 « Diverses petites surfaces »(lot réservé) : A.F.A.E.I. (ESAT Le Village) 3 route de Lachambre 57730 ALTVILLER pour un montant de 36 584,27 €TTC ;
- Lot 8 « Entretien des stades » : Vert-Paysages et Aménagements S.A. - rue des Ferblantiers à 57070 METZ pour un montant de 97 553,04 €TTC ;
- Lot 9 « Décorations florales » : Jardinerie Lehnhard – 12bis passage des Poilus 57500 SAINT-AVOLD pour un montant de 247 682,56 € TTC + option 1 (suspensions) 23 789,04 €TTC ;
- Lot 10 « Arbres » : Jardins de l'Est – 2 rue de Schoeneck 57602 FORBACH pour un montant de 50 232,00 €TTC.

Le montant total de l'ensemble des lots s'élève à 795 540,87 € TTC (option 1 comprise). La durée des marchés est fixée à 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

Votre assemblée est appelée ce jour à :

- autoriser M. le Député-maire à comparaître à la signature des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres.

Discussion :

M. le Député-maire explique l'importance aujourd'hui de conserver et préserver la nature, les espaces verts et notamment les abeilles. En effet, il indique que les abeilles disparaissent ce qui, par conséquent, entraîne une menace pour les écosystèmes. Il ajoute que la pérennité des abeilles et des autres insectes pollinisateurs est très gravement menacée du fait, d'une part, de la rarefaction de certains végétaux très appréciés des abeilles et d'autre part

de l'usage de certains pesticides. Il souhaite que certains de ces végétaux, détruits par la tonte ou le desherbage, puissent être au contraire, préservés par un entretien des espaces verts qui soit différent.

Mme TIRONI JOUBERT est, d'une part, favorable au fait que la ville montre l'exemple en matière de décoration florale et d'autre part, partage l'avis de M. le Député-maire pour dire qu'il est urgent d'agir en faveur d'une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement. Elle souhaite qu'une motion soit proposée pour interdire l'usage de certains pesticides, fongicides et insecticides. Au-delà de cela, elle souhaite également que M. le Député-maire dépose une motion pour interdire l'utilisation des OGM sur le territoire de la commune comme sur les terrains avoisinants, voire même, sur toute la circonscription.

Elle souligne à ce propos que certains maïs sont néfastes et tuent des colonies entières d'abeilles. Elle suggère, en accord avec le président du Conseil régional, comme cela a été fait dans certaines régions de France, d'imposer une culture sans OGM en Moselle. Elle estime que les petites mesures prises à l'échelle de SAINT-AVOLD sont tout à fait louables et considère au contraire, que se serait un excellent début. Elle ajoute parallèlement, qu'il est nécessaire d'expliquer à la population que ce n'est pas parce que le budget a été réduit de 25 % que les espaces verts ne seront plus entretenus.

M. le Député-maire informe l'assemblée que le responsable du service environnement et M. René STEINER se sont rendus à RENNES pour mieux se rendre compte du fonctionnement et de l'intérêt d'adopter une gestion différenciée des espaces verts. Il ajoute en effet, que la ville de RENNES permet une excellente approche de la gestion différenciée des espaces verts puisque celle-ci est pratiquée sur leur territoire depuis plus de 10 ans. Il rappelle que la gestion différenciée des espaces verts est une gestion plus proche de la nature et plus respectueuse de l'environnement.

En ce qui concerne la disparition progressive des abeilles, il indique qu'un détergeant a d'ores et déjà été interdit et pour ce qui est des espaces verts et bien sûr la flore locale, il précise que l'entretien doit être effectué d'une façon différente. Il explique, qu'à un moment donné, les arrangements végétaux et floraux paraîtront moins ordonnés mais précise toutefois que les espaces verts ne seront pas pour autant « *moins bien entretenus* » mais plutôt « *entretenus de façon différente* ». Il suffira, selon lui, de s'habituer à ce changement et suggère Mme PISTER d'en parler avec les scolaires afin qu'il y ait une prise de conscience dès le plus jeune âge, de tous ces impacts négatifs pour l'environnement.

M. STEINER précise que cette nouvelle gestion des espaces verts est un véritable travail de fond et cite à nouveau l'exemple de la ville de RENNES où 10 ans ont été nécessaires pour faire accepter à la population un entretien différent des espaces verts.

Selon Mme TIRONI JOUBERT ce n'est qu'avec le temps que les mentalités pourront changer et estime que l'engagement politique en est un excellent moyen avec des actes forts ou des accords entre maires. Elle souligne qu'il existe des procédures qui doivent être respectées ou prises en compte concernant des techniques agricoles plus cohérentes, tout comme il faut être plus cohérent lors de l'édition du Bulletin municipal à l'intérieur duquel 2 pages entières sont consacrées au développement durable alors que l'ensemble du bulletin est imprimé sur du papier non recyclable. Elle indique « *si nous voulons faire de l'éducation ou de la citoyenneté il faut commencer par être plus cohérent. Il faut que nous soyons en adéquation avec nos idées* ».

M. le Député-maire acquiesce. Selon lui, l'important aujourd'hui est d'unir les compétences dans le but de sauver la planète.

Il ajoute parallèlement que SAINT-AVOLD est une ville ayant une exploitation plutôt tournée vers la chimie, vers la SNET, avec entre autres ARKEMA et en profite pour remercier Raymond SPERLING pour avoir été à la fois attentif et pertinent dans le projet du carburant à base de colza. Il précise qu'ARKEMA étudie de près ce projet qui selon lui est une bonne chose. Il précise toutefois qu'à un moment donné il faudra des champs pour faire les carburants de demain, malheureusement ce n'est pas à SAINT-AVOLD que cela pourra se faire.

Il en profite également pour féliciter le président des apiculteurs, à la fois sur le plan national et local, pour le travail effectué à SAINT-AVOLD sur les abeilles et propose par ailleurs à Mme TIRONI JOUBERT de l'accompagner lorsqu'il se rendra chez Michel BARNIER, Ministre de l'agriculture et de la pêche, pour débattre plus concrètement des problèmes liés à l'utilisation de certains pesticides.

Mme TIRONI JOUBERT estime que les comités de quartier auraient dû être maintenus ce qui permettrait aujourd'hui, selon elle, la transmission d'information telle que celle-là sur des actions citoyennes menées par la municipalité.

Elle considère que le bulletin municipal est un excellent support de communication mais indique cependant que de nombreuses personnes ne le lisent pas ; elle se demande par conséquent « *comment aller au plus près des gens ?* ».

M. le Député-maire réplique qu'il s'agit là, de l'une des nombreuses missions confiées aux 33 Conseillers municipaux de la ville de SAINT-AVOLD. De plus, il rappelle l'existence du Conseil municipal des jeunes et du Conseil municipal des séniors qui diffusent des informations et disent ce qu'ils pensent mais estime toutefois que c'est davantage le rôle des élus d'aller sur le terrain et dans les quartiers.

Il informe par ailleurs que lors de ses prochains déplacements dans les quartiers, il invitera l'ensemble des conseillers municipaux à l'accompagner car il estime qu'être conseiller municipal c'est exister et participer.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

ABSTENTIONS (2) : M. Patrice MAIRE et Mme GALLANT.

3. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) MODALITES DE CONCERTATION.

Exposé de M. STEINER, Adjoint.

Les sociétés ARKEMA, PROTELOR, COKES DE CARLING, SNF SAS et TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE implantées sur le territoire des communes de CARLING, de l'HÔPITAL et de SAINT-AVOLD, exploitent des installations classées, nécessitant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sous l'autorité du Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle.

Une première phase technique a permis, à partir des études de danger réalisées par les entreprises, d'établir un périmètre d'étude.

La seconde phase concerne l'élaboration du PPRT proprement dite, et elle débute par la signature d'un arrêté de prescription du plan.

Cet arrêté comporte un article 6 (joint en annexe) fixant les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées.

Ces modalités de concertation doivent être soumises préalablement au conseil municipal de chaque commune dont tout ou partie du territoire est compris dans le périmètre du plan.

Il vous est proposé d'accepter ces modalités en y ajoutant toutefois, aux alinéas 1 et 3 de l'article 6 en annexe, la mention « + mairie annexe de Jeanne d'Arc ».

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009.

Exposé de M. le Député-maire.

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article 37 du règlement intérieur du Conseil municipal font obligation à la commune d'organiser un débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Il s'agit, comme vous le savez, d'instaurer un débat au sein de l'assemblée communale sur la stratégie budgétaire de la ville, en s'appuyant notamment sur une analyse succincte des exercices précédents et en esquissant les principales orientations qui devraient présider à l'élaboration du budget primitif 2009.

Le présent document doit être considéré comme un outil neutre d'informations permettant de dégager des tendances et des évolutions sur des chiffres clés indispensables à l'élaboration du budget primitif 2009. Je vous rappelle que ce présent débat ne donne pas lieu à un vote.

Après avoir brièvement rappelé le cadre de ce débat, je vous propose de retenir plusieurs postulats de base que la ville s'attache à respecter à savoir :

- la fiscalité,
- les dépenses de fonctionnement,
- la gestion de la dette,
- les volumes d'investissement.

1) La fiscalité

En 2008 les taux applicables aux quatre taxes de la fiscalité locale ont été fixés à :

- 14,58 % pour la taxe d'habitation (taux moyen national en 2007, 14,48 %),
- 5,51 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TN, 18,60 %),
- 63,98 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TN, 44,43 %),
- 9,88 % pour la taxe professionnelle (TN, 15,80 %).

Le produit des quatre taxes directes locales de 2001 à 2008 :

Année	Taxes (en euros)				
	Habitation	Foncière (bâti)	Foncière (non bâti)	Professionnelle	Totaux Votés
2001	1 526 521	954 867	77 595	12 755 272	15 314 255
2002	1 541 477	973 438	84 266	12 516 209	15 115 390
2003	1 602 265	1 222 454	86 025	12 824 068	15 734 812
2004	1 637 535	1 259 016	89 485	12 527 081	15 513 117
2005	1 698 457	1 256 188	97 401	12 297 047	15 349 093
2006	1 937 828	1 405 656	89 636	12 379 047	15 812 167
2007	2 045 137	1 463 346	91 363	12 580 797 (*)-525 248	15 655 395
2008	2 100 978	1 516 903	93 155	12 228 970 (*)-490 209	15 940 006
TOTAUX	14 090 198	10 051 868	708 926	99 093 034	124 434 235

(*) montant à charge de la Ville de Saint-Avold dans le cadre du plafonnement de la taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée

2) Les dépenses de fonctionnement

Depuis 2001, nous avons pu constater une progression des dépenses réelles de fonctionnement comme suit :

Année	Prévisions	Réalisations
2001	22 898 175,44	20 090 078,13
2002	25 311 553,35	22 133 823,66
2003	26 223 097,89	22 175 056,57
2004	27 123 836,36	23 842 575,42
2005	25 895 419,68	24 534 826,99
2006	26 655 837,72	24 366 262,53
2007	28 050 185,26	25 589 490,31
2008	27 062 064,14	25 471 716,32

3) La gestion de la dette

L'évolution du poids de la dette dans le budget de fonctionnement se présente comme suit :

Conseil municipal – Ville de Saint-Avoid

Intérêts de la dette de 2001 à 2008 (en €)

Année	Intérêts payés
2001	902 640,94
2002	780 927,77
2003	599 662,67
2004	456 114,65
2005	406 366,95
2006	350 287,36
2007	361 826,47
2008	391 198,00

Encours de la dette de 2001 à 2009 (en €)

Au 1 ^{er} janvier	Capital restant dû	Soit dette/habitant
2001	14 703 553,55	841,50
2002	12 989 362,77	743,40
2003	10 634 421,35	608,62
2004	10 008 256,07	572,78
2005	9 223 453,53	527,87
2006	8 690 816,59	497,38
2007	9 693 376,01	554,76
2008	9 202 806,67	526,68 (s/17473 hab.)
2009	11 096 103,53	637,48 (s/17406 hab.)

(dette par habitant pour la catégorie démographique de ville de 10 000 à 20 000 habitants du Département : 743 € au 31 décembre 2007).

4) Les volumes d'investissement

Depuis 2001, la ville a investi plus de 38 792 000 € représentant une moyenne de 4 850 000 €/an.

Année	Prévisions	Réalisations
2001	9 855 184,48	4 106 288,96
2002	8 227 013,84	2 964 351,21
2003	8 324 962,66	4 318 137,68
2004	10 463 993,62	5 400 044,87
2005	7 797 728,77	4 558 894,42
2006	10 468 556,95	3 631 466,23
2007	13 026 642,04	5 793 085,98
2008	15 093 210,33	8 019 958,37*

* provisoire

.../...

Au terme de cette rétrospective, il vous est présenté maintenant les grandes tendances qui devraient conduire à l'élaboration du budget primitif 2009 qui vous sera proposé prochainement.

5) Budget primitif 2009

Les incertitudes qui planent sur l'avenir de la chimie et sur la poursuite de l'activité de la cokerie de CARLING, doivent vous amener à redoubler d'énergie pour redynamiser notre territoire, maintenir son attractivité et mutualiser nos dépenses.

En 2009, SAINT-AVOLD continuera à mener une politique de proximité en direction des citoyens et de leur pouvoir d'achat, de nos écoles et des moyens à leur consacrer, de la sauvegarde de nos emplois, du développement durable, de notre sécurité à tous.

Notre ville mettra en place une expérience intéressante, la gestion différenciée des espaces verts qui tient compte des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Nous poursuivrons comme il se doit avec l'aide des partenaires institutionnels, la sauvegarde du patrimoine avec la réhabilitation de l'abbatiale, du déplacement de nos archives vers le bâtiment Jeanne d'Arc contigu aux archives départementales.

La construction du parking derrière la Poste favorisera la vitalité du commerce de proximité du centre ville à l'heure où le projet « GRAND FARE » inquiète et où nous utiliserons plus que jamais le FISAC qui devra accompagner les actions collectives de redynamisation urbaine.

Une augmentation mesurée des 4 taxes à l'heure où plane une crainte justifiée sur une réforme éventuelle de la taxe professionnelle évoquée par le Président de la République, permettra néanmoins d'éviter l'immobilisme en matière de travaux et de donner du travail à nos entreprises.

Différents projets seront étudiés avec la rigueur et le professionnalisme habituel de nos services, il faudra plus que jamais faire des choix judicieux :

- la voie de liaison giratoire CORA/Centre culturel ;
- la réfection des voiries et réseaux de la rue d'Essin et de l'impasse des Joncs ;
- la réfection des voiries rue Mélusine, rue du Niedeck ;
- la réalisation d'une liaison piétonne rue de Sommières/rue de l'Illinois ;
- la création d'un plateau surélevé au droit du centre commercial du quartier Carrière ;
- la première tranche du plan handicap ;
- l'extension des locaux du COSEC avec création de rangement et de sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- la construction, au complexe De Brack, de vestiaires et locaux sanitaires pour le rugby club naborien ;
- des travaux de conversion du site Ardant du Picq avec l'Etablissement Public Foncier Lorrain, (EPFL) ;
- la mise en place de vidéo surveillance dans certains secteurs.

Nous garderons malgré la crise un budget offensif, rigoureux mais réaliste. La même rigueur sera appliquée à l'élaboration des budgets annexes, nous ne pourrons pas tout faire mais nous ferons le maximum en fonction de nos possibilités financières.

Discussion :

M. le Député-maire indique que la fiscalité de SAINT-AVOLD dépend essentiellement des grands groupes comme TOTAL, la SNET ou la COKERIE de CARLING.

Il précise cependant, qu'à l'heure actuelle, l'avenir de la COKERIE est incertain et rappelle les luttes et motions engagées par la municipalité pour le maintien de ces différentes activités sur le territoire.

Selon lui, il est important aujourd'hui de s'intéresser davantage aux différentes initiatives de la SNET comme la construction de ces deux cycles combinés gaz (2x430 MW), investissement qui devrait pérenniser l'usine de production, et rappelle également le projet sur l'énergie photovoltaïque.

Il en profite pour remercier le Républicain Lorrain qui s'en est fait l'écho lors du débat d'orientation budgétaire de la CCPN.

Il informe qu'une autre question est à l'étude avec certains dirigeants de ces grands groupes, qui concerne la construction de centrales à charbon propre. Il souligne qu'un projet de ce type est en cours de création au HAVRE et estime que cela pourrait également se faire en Moselle Est. Il informe également que d'autres projets intéressants pourraient voir le jour avec le rapprochement de la SNET et TOTAL, tel que l'énergie photovoltaïque ou le silicium déjà évoqués, et souligne également les différentes actions de l'école nationale supérieure des industries chimiques (ENSIC) et ARKEMA pour le projet de fabrication du carburant vert. Il précise toutefois que la fiscalité de SAINT-AVOLD ne se limite pas à ces grands groupes. Il souligne en effet d'autres entreprises « pilotes » telle que DODO, qui fait de SAINT-AVOLD la « capitale de la couette » et ajoute qu'il est important que cette entreprise puisse maintenir ses emplois et continuer à se développer. Il soulève également le problème du manque d'hommes de métier dans le domaine du bâtiment tel que les peintres ou les chauffagistes et rappelle à ce propos l'importance de l'apprentissage dans ce secteur d'activité. Il indique par ailleurs qu'il travaille avec Thierry ZIMNY sur la question de la taxe d'apprentissage car son souhait est que cette taxe ou une partie de cette taxe, soit versée au profit des établissements scolaires du secteur, ce qui ne semble pas être le cas.

Pour ce qui concerne le tourisme local, il se tourne vers Véronique BOUR-MAS et indique qu'il est indispensable de le faire évoluer pour ne pas rester uniquement « un tourisme de travail ».

Il informe que le budget primitif 2009 tiendra compte de tous ces éléments et des effets de la crise économique actuelle, et souhaite par conséquent augmenter davantage le chapitre social. Il souhaite également aider les personnes qui souhaitent entreprendre une construction en développant notamment le « pass foncier ».

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et notamment le personnel employé par la collectivité, il indique qu'il réduira le nombre de contractuels dans les cinq années à venir, ce qui par conséquent entraînera une surcharge de travail pour les fonctionnaires titulaires, problème sur lequel il aura encore à se positionner.

Il revient sur le projet de la piscine et informe l'assemblée des différentes étapes des études en cours. Après avoir proposé le projet à la communauté de communes, il informe qu'il persiste le problème concernant la taxe professionnelle. En effet, il précise qu'entre la taxe professionnelle unique et la taxe professionnelle de zone, s'ajoutent aujourd'hui les propos du Président de la République visant à supprimer cette taxe. Il indique que le projet n'est toutefois pas abandonné, bien au contraire puisque l'étude pour la taxe professionnelle unique est toujours d'actualité et qu'en plus il espère aujourd'hui obtenir des aides financières dans le cadre du plan de relance.

Pour ce qui est de l'investissement, il indique qu'il ne pourra pas faire « *des miracles* » et qu'il se contentera, en période de crise, d'aider au mieux les entreprises en leur donnant du travail, cela en freinant obligatoirement les dépenses de fonctionnement au profit de l'investissement. Il précise que le centre ville doit rester une priorité pour lui permettre de conserver son attractivité et ainsi être sauvé. Il indique par ailleurs avoir de nombreuses demandes d'entreprises qui souhaitent s'implanter sur la ville, notamment route du Puits secteur dont la réfection de la voirie devra être envisagée rapidement si ces demandes aboutissent.

En ce qui concerne la vidéo surveillance dans certains secteurs, il précise que son souhait est une meilleure sécurité du public et des bâtiments. Il précise que des incidents récents l'ont amené à demander immédiatement l'installation de caméras au Cosec, à la gare routière et au centre commercial de la Carrière.

Il rappelle que la politique de proximité qu'il conduit depuis quelques années déjà, restera dirigée vers les naboriens et leur pouvoir d'achat, les écoles et les moyens qu'on leur consacre, la sauvegarde des emplois, le développement durable et la sécurité.

Mme BESSIN souhaite connaître les secteurs choisis pour la mise en place des caméras de vidéo surveillance.

M. le Député-maire rétorque que les secteurs sont : la gare routière, le cosec, le centre commercial, et ajoute que la mise en place des caméras se fera selon les problématiques et incidents de secteur. Il précise qu'une vidéo surveillance sera installée partout où cela sera rendu nécessaire pour la sécurité du public et souhaite que la commission en charge de la sécurité se réunisse au minimum une fois par quinzaine pour en discuter.

Par ailleurs, Mme BESSIN souhaite savoir si la réfection des voiries et réseaux de la rue d'Essin et de l'impasse des Joncs comprend l'assainissement, le « *du tout à l'égout* ».

M. le Député-maire indique qu'en principe il n'est prévu qu'une seule intervention mais charge toutefois MM. SCHAMBILL, STEUER et SPERLING de veiller à ce que tout soit fait en même temps dans ce secteur pour ne pas devoir « casser » un trottoir par la suite dans le but d'y ajouter une conduite ou un autre matériel.

Mme BESSIN précise que courant novembre une conduite d'eau a éclaté dans l'habitation de son voisin, due au gel d'une conduite d'un ancien réseau qui n'avait pas été arrêté après le rattachement du nouveau réseau. Elle déplore le fait que certains travaux ne sont pas encore correctement arrêtés que d'autres démarrent aussitôt.

M. le Député-maire acquiesce et informe Mme BESSIN qu'en cas de problème de cet ordre là, elle a la possibilité de s'adresser directement aux membres du conseil d'administration d'ENERGIS qui siègent au Conseil municipal, savoir MM. Gilbert BETTI, Patrice MAIRE, Thierry ZIMNY, Yahia TLEMSANI et Jean-Michel SCHAMBILL. Il indique qu'une liste des membres du conseil municipal, avec les coordonnées de chacun lui sera remise prochainement.

M. THIERCY rappelle également que la voirie en partie basse de la rue Emile Pierrard n'est pas terminée et selon lui ce n'est qu'une fois ces travaux achevés que le secteur pourra être considéré comme « *bien loti* ».

Et, en ce qui concerne la vidéo surveillance, il indique qu'en fin de semaine dernière, Stephan PIERET l'a informé, dans le cadre du CISPD, que sur 6 projets présentés, 4 ont été retenus ce qui prouve, selon lui, que le montage des dossiers était cohérent et pertinent. Il estime que si la contribution financière était de l'ordre de 40 000 € dans le cadre du plan de cohésion sociale, sur un montant global de 137 500 €, cela serait une excellente nouvelle. Il informe qu'une réunion est prévue prochainement, pour annoncer cet état de fait.

Mme TIRONI JOUBERT approuve le fait de faire le point en matière de sécurité mais estime en revanche, que la mise en place de vidéo surveillance marque un manque de policiers municipaux dans certains secteurs.

M. le Député-maire ne partage pas ce point de vue et indique que la politique menée depuis la précédente mandature démontre les nombreux efforts fait en matière « de vie de quartier ». Il souligne la chance pour SAINT-AVOLD de compter parmi ses effectifs et intervenants extérieurs, une police municipale, des éducateurs de rues, un médiateur de quartier, le CMSEA et d'autres associations de quartier dont le travail des uns et des autres est remarquable. Il ajoute qu'aujourd'hui, la mise en place de vidéo surveillance n'a qu'un but préventif et vient compléter les efforts de la municipalité en matière de sécurité.

D'autre part, Mme TIRONI JOUBERT indique que la population naborienne va très mal vivre l'augmentation des taxes comme cela avait été le cas lors du passage à la redevance pour les ordures ménagères. Elle compare SAINT-AVOLD à d'autres villes et indique que même les commerçants estiment que « *c'est abusé* ».

M. le Député-maire précise que les commerçants doivent s'occuper eux-mêmes de leurs ordures, ceci étant la règle partout en France.

Mme TIRONI JOUBERT ajoute que certains commerces ont énormément de cartons.

M. le Député-maire rappelle que la ville fait l'effort d'enlever ces cartons et souligne en revanche que la redevance dont fait allusion Mme TIRONI JOUBERT concerne les ordures des ménages et non celles des commerçants.

Selon Mme TIRONI JOUBERT la municipalité a les moyens de gérer la ville sans que les naboriens aient à supporter sans arrêt des augmentations de taxes surtout à un moment où le pouvoir d'achat diminue. Elle souligne que la taxe professionnelle existe encore et par conséquent, elle estime que d'autres choix budgétaires pourraient être envisagés. Elle indique qu'elle fera partie des personnes qui seront contre ces augmentations.

Mme TIRONI JOUBERT revient sur ENERGIS et s'adresse aux membres du conseil d'administration présents dans la salle et les interroge sur l'augmentation du prix du gaz à SAINT-AVOLD. Elle précise qu'ENERGIS avait demandé à l'Etat la possibilité d'augmenter le prix des fournitures d'énergie, d'un certain pourcentage. Elle ajoute que cette demande a été refusée et malgré cela l'augmentation a eu lieu, alors que le prix du pétrole a baissé ce qui, par conséquent, aurait dû engendrer une diminution du prix des fournitures d'énergie. Elle souligne que de nombreux naboriens se plaignent et pensent au contraire que ce n'est pas en augmentant les produits de première nécessité que nous parviendrons à aider une population affectée par la crise financière.

M. le Député-maire rétorque d'une part que les augmentations ne sont pas décidées par les membres du conseil d'administration et d'autre part, ajoute qu'à chaque fois qu'une possibilité leur été donnée de freiner les augmentations, tout est toujours mis en œuvre dans ce sens. Il informe même, qu'une augmentation décidée par EDF/GDF avait été refusée par Energis pour préserver justement le pouvoir d'achat des familles et souligne dans cet exemple que les conséquences de ce refus n'ont pas été supportées par les foyers mais par ENERGIS. Il indique qu'il a bien conscience des problèmes et qu'il ne laissera personne « *au bord du chemin* ». Il réitère ses propos précédents et indique que c'est pour toutes ces raisons qu'il souhaite augmenter le chapitre social du budget. Il signale par ailleurs, que la municipalité étudie avec les nombreux bailleurs sociaux, la possibilité de réduire les charges y compris celles concernant les ordures ménagères et informe parallèlement l'assemblée, des différentes études sur le Wenheck, qui visent d'une part à embellir le secteur avec de belles terrasses, et d'autre part à modifier le système de chauffage actuel par un système mixte bois/gaz. Il indique que son souhait et sa mission ne sont pas de faire payer plus aux naboriens mais explique que pour inover, embellir et permettre aux uns et aux autres d'avoir toutes les structures culturelles et de loisirs sur place, il sera nécessaire à un moment donné de se priver.

Concernant le pouvoir d'achat des naboriens, il rejoint les propos de Mme TIRONI JOUBERT et ajoute qu'il n'y aura pas d'excès des uns et des autres mis à part peut être la fête de la piscine. Il indique que les dépenses vont être réduites au maximum en privilégiant l'indispensable. Selon lui, à un moment donné, il sera nécessaire d'être plus responsable face à l'essentiel.

Mme TIRONI JOUBERT indique « *je suis contente de vous entendre dire "à un moment donné il faut être plus responsable", c'est vrai qu'il a fallu 7 ans pour que finalement vous vous rendiez compte ! Les effets d'annonces, comme Nicolas SARKOZY en faisait, ce qu'on annonce, il faut le budgétiser. Vous êtes toutes les semaines à Paris et dites « je ne vote pas en son sens, je ne suis pas dans le même groupe » c'est là, la différence ! Vous ne souhaitez pas politiser le débat au niveau de la municipalité. Vous ne pouvez pas renier votre groupe et les choix politiques qui sont faits à PARIS ! C'est quand même en étroite collaboration avec les ministres et les autres députés que les décisions sont prises, vous ne pouvez pas nier cet état de fait ! Vous parliez de cohérence, vous êtes en cohérence avec une politique nationale qui a des retombées sur le plan territorial et si les collectivités territoriales sont aujourd'hui privées de taxe professionnelle, c'est bien parce qu'à un moment donné il y a un Président de la République qui, avec les membres qui font partie de sa majorité, a pris des décisions. Maintenant, est-ce qu'il est critiqué au point de prendre les décisions tout seul comme vous le faites souvent ici ? Pendant la campagne électorale, vous avez annoncé de beaux projets, alors que vous saviez déjà pertinemment à l'époque qu'il n'y avait pas les moyens nécessaires. La crise a bon dos, elle va justifier les restrictions budgétaires que nous serons tout de même obligés de faire au bout de 7 ans ».*

M. TLEMSANI rappelle à Mme TIRONI JOUBERT que son programme était le même.

Mme TIRONI JOUBERT réfute ces propos et indique qu'elle n'a pas les mêmes méthodes de travail et qu'elle n'a pas pour habitude d'espionner les gens.

M. le Député-maire souhaite revenir au débat.

Mme TIRONI JOUBERT déplore le fait, que pour faire des économies aujourd'hui, le licenciement des contractuels ou la réduction du budget du conservatoire, soit inévitable.

M. le Député-maire réfute ces allégations et indique n'avoir jamais tenu un tel discours.

Mme TIRONI JOUBERT insiste et indique « *si, vous avez dit : "on va réduire les contractuels"* » et souligne que la gestion du personnel est quelque chose qui s'anticipe. Elle ajoute qu'à un moment donné, à des fins électorales, de nombreuses personnes avaient été embauchées qui n'étaient pas qualifiées. Elle précise que même si, à cours terme, ces personnes étaient contentes d'avoir un emploi, il n'en reste pas moins qu'il est important qu'elles sachent aussi qu'il ne s'agit que « *d'un coup de pouce provisoire* ». Elle déplore ce manque d'explications lors des embauches.

M. le Député-maire rétorque qu'il est nécessaire de rester réaliste en terme d'embauche et explique que lorsqu'une personne correspond au profil recherché, tout est mis en œuvre pour conserver cet agent, dans le cas contraire son contrat n'est pas renouvelé. Pour l'heure, il demande aux fonctionnaires en place d'être volontaires et assidus et ajoute qu'il refuse l'embauche de contractuels pour palier un quelconque manque d'assiduité ou de sérieux de la part des agents en place. D'autre part, en ce qui concerne ses promesses en période électorale, il précise qu'il les a toutes tenues mis à part la piscine dont le projet reste effectivement en suspens pour les raisons déjà évoquées plus haut.

M. TLEMSANI revient sur le prix du gaz et répond à Mme TIRONI JOUBERT. Il indique que pendant 2 ans, le conseil d'administration d'ENERGIS a refusé systématiquement toutes les augmentations pour préserver le pouvoir d'achat des naboriens et cela malgré le prix du gaz au plus haut, il ajoute d'autre part, et Mme GALLANT en est témoin, que tout est toujours mis en œuvre pour aider au mieux les gens qui rencontrent des difficultés à payer leurs consommations d'énergie, il précise qu'il s'agit là d'une priorité du CCAS. Il informe également que des travaux d'isolation sont en cours, avec les bailleurs sociaux, dans les secteurs de la Côte de la Justice, rue Charcot, et dans de nombreux autres immeubles toujours dans le but de réduire les consommations d'énergie et par conséquent les factures des usagers.

M. BREM intervient et indique « *je comprends votre gentillesse d'aujourd'hui, elle n'est pas anodine, parce que la situation de la ville est des plus critiques ! Vous savez pertinemment et il y a pour cela un tableau fort intéressant sur lequel on constate que le budget de fonctionnement a augmenté en l'espace de 7 à 8 ans, de 25 % soit 5 millions d'euros !* »

M. le Député-maire rappelle que par le passé il n'y avait ni police municipale, ni cantine scolaire, ni parc municipal.

Quant à la masse salariale, M. BREM ajoute que celle-ci n'a pas augmenté de 25 %.

M. le Député-maire réplique que les promotions des agents doivent également être prises en compte dans le calcul.

M. BREM constate par ailleurs, une diminution au niveau des investissements et considère qu'ils n'ont pas été à la hauteur de ce que la commune aurait pu faire.

M. le Député-maire rétorque qu'il n'est pas toujours possible de tout faire.

M. TLEMSANI rappelle qu'il y a les travaux d'assainissement à faire.

M. BREM réplique que l'assainissement n'est pas payé par la ville mais par ENERGIS, il s'agit par conséquent d'un autre budget.

M. le Député-maire rappelle qu'il y a également l'éclairage public, les trottoirs, le plan handicap etc...

M. BREM acquiesce et ajoute que de nombreux travaux avaient également été entrepris bien avant l'arrivée de l'équipe municipale en place. Il revient également sur la construction du parking derrière la Poste et n'est pas d'accord pour dire que celui-ci revitalisera le centre ville. Il désapprouve le fait que ce projet soit financé par la ville et suggère au contraire de laisser les investisseurs le gérer eux-mêmes en totalité.

Selon M. le Député-maire ce parking est essentiel à la survie du centre ville. Il explique les raisons de ne pas passer par une entreprise gestionnaire pour sa construction et sa gestion. Il indique qu'un tel parking ne peut être rentable pour un investisseur du fait de sa situation et de sa capacité et rappelle tout de même qu'il en est question depuis plus de 20 ans. Il estime qu'à l'heure où il est question de la revitalisation du commerce, ce parking aurait dû voir le jour il y a plus de dix ans, tout comme le giratoire près du magasin MOBALPA qui, selon lui aurait également dû être construit il y a bien longtemps.

POINT DIVERS – QUESTION ORALE.

REPOSE DE M. LE DEPUTE-MAIRE A MME TIRONI JOUBERT POUR LE GROUPE « UN AVENIR POUR SAINT-AVOLD ».

Réponse de M. le Député-maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme Michèle TIRONI JOUBERT du groupe « Un avenir pour Saint-Avold », m'a adressé, par courrier daté du 28 février 2009 et remis en mairie le 2 mars 2009, une question en ces termes :

A l'attention de Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE
57500 SAINT-AVOLD

Concerne : question orale du conseil municipal du 4 mars 2009

Monsieur le Maire,

Par délibération du 20 décembre 2006, point n°6, la commune a vendu à la société M.L. investissement, 30, rue des Jardins à l'HOPITAL, un terrain communal d'une contenance de 4 ares 75, situé rue de la Montagne ; terrain sur lequel était situé la « Tour de guet ».

Cette vente était assortie de plusieurs clauses figurant dans la délibération à savoir :

- conserver, réhabiliter et intégrer la « Tour de Guet » dans son projet immobilier ;
- obliger l'acquéreur à déposer l'année suivant la date de la signature de l'acte notarié, à intervenir au plus tard le 31 mars 2006, un dossier de permis de construire et à terminer la construction dans un délai de trois ans à compter de la même date ;
- de requérir l'inscription au livre foncier de Saint-Avold d'un droit à la résolution au profit de la ville de Saint-Avold, en cas d'inobservation de l'une ou l'autre des clauses à intervenir en exécution de la présente délibération.

Vous avez fait démolir la Tour de Guet au frais du contribuable naborien pour un montant de 10 000 €.

Or jusqu'à ce jour rien n'a été fait sur cette parcelle, ni dépôt de permis et de fait ni amorce d'une construction. De plus cet amas de pierres présente une certaine dangerosité.

Les clauses de la délibération n'ayant pas été respectées, nous exigeons que vous entrepreniez d'urgence les démarches pour que l'acquéreur restitue cette parcelle à la commune avec un abattement de 30 % du prix de cession tel que cela a été prévu dans l'inscription au livre foncier.

Dans le cas contraire, notre groupe actionnera la justice pour faire respecter la délibération du CM du 20 décembre 2006.

Pour les élus de la liste « Un avenir pour Saint-Avold »
Michèle TIRONI JOUBERT.

Voici ma réponse :

Par délibération du 20 décembre 2005 et non 2006 point n°6, le conseil municipal a autorisé le Maire à vendre un terrain communal sis rue de la Montagne sur lequel était situé « la tour du Guet » à la société ML Investissements.

L'acte de vente a été signé le 1^{er} juin 2006 en l'étude de Maître Halter et enregistré au répertoire sous le N° 14485.

.../...

Les obligations de l'acquéreur étaient, le respect du règlement du PLU, réhabiliter et intégrer la « tour du Guet » dans le projet immobilier, déposer dans l'année de ce jour un permis de construire et achever la construction dans un délai de 3 ans à compter de cette même date.

Il est à noter qu'un permis de construire de 7 logements avec 10 places de stationnement a été déposé le 16 octobre 2006 par ML Investissement.

Ce permis a obtenu un avis défavorable des ABF le 12 janvier 2007 car le bâtiment projeté devait s'installer sur le mur d'enceinte médiéval dont la démolition avait été entreprise d'urgence par la ville pour des raisons de sécurité juste avant l'aliénation du terrain.

Un refus de permis de construire a été notifié le 20 février 2007 à ML Investissement qui a souhaité redéposer un nouveau dossier avec l'appui de Monsieur le Maire qui est intervenu auprès des ABF le 19 octobre 2007 pour demander à ce que les ABF reconsidèrent leur position.

Cette démarche n'a malheureusement pas abouti à ce jour.

On ne peut pas à ce jour reprocher à ML Investissements de ne pas avoir respecté les obligations insérées dans l'acte de vente puisqu'il n'est pas fait référence dans l'acte du cas où le permis de construire ne peut pas être délivré par la municipalité.

La résolution de plein droit est difficilement applicable dans ce cas précis et pour récupérer notre terrain si tel est le souhait de la municipalité c'est de le faire à l'amiable ou de trouver un compromis avec les ABF pour qu'un permis de construire puisse être délivré à ML Investissements.

Nous recherchons toujours un compromis, et avec les ABF et avec ML Investissement, afin que ce projet puisse voir le jour s'agissant de logements pour handicapés.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
M. le Député-maire remercie l'assemblée et lève la séance à 18h45.
